



Bruxelles, le 23/01/2023

Charte Égalité des Genres : plus qu'un document, un acte militant

Ce lundi 23 janvier, une dizaine de lieux culturels de la Ville de Bruxelles, en présence des Échevines Delphine Houba et Lydia Mutyebele Ngoi, se sont engagés pour un secteur culturel plus égalitaire, inclusif et représentatif de la société à travers la signature de la Charte Égalité des Genres.

Ensemble, ces signataires s'unissent concrètement pour construire un **secteur plus paritaire et non discriminant** tout en définissant collaborativement des **pistes d'amélioration**. En parallèle, l'**objectif de la Ville** est de mettre à disposition des acteur·rice·s culturel·le·s des **outils concrets et des formations adaptées** pour les soutenir dans la mise en place de pratiques plus paritaires concernant **cinq axes thématiques** définis comme : **le recrutement, les conditions de travail, la programmation, le budget et la communication**.

L'origine du projet :

En 2018, les artistes se mobilisent pour dénoncer l'invisibilisation des femmes dans les arts de la scène. Cette action mène ensuite, en 2020, à la première recherche en Belgique francophone relative aux inégalités dans ce secteur. Le constat est sans appel : **les femmes sont encore actuellement victimes de discrimination dans le secteur culturel**.

Pour Delphine Houba, Échevine de la Culture, ce bilan est intolérable. « *Nous devons agir ensemble et maintenant pour éliminer les discriminations de genre. La culture doit être à l'avant-garde du combat féministe. Cette Charte représente plus qu'un document : c'est un acte militant.* »

Charte Égalité des Genres : la Ville de Bruxelles s'engage concrètement

Pensée en co-création entre la structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité (STRIGES) à l'ULB et des lieux culturels, **la Charte Égalité des Genres a pour mission de mobiliser les opérateur·trice·s culturel·le·s de la Ville de Bruxelles à la problématique de la discrimination genrée et de les accompagner vers un objectif de parité**.

Ce projet est également placé sous le signe de la sororité puisque la Charte Égalité des Genres est aussi soutenue par Lydia Mutyebele Ngoi : « *Il est plus que temps d'agir sur les discriminations de genre présents dans le secteur culturel. Grâce à notre Plan d'action égalité femme-homme, nous encourageons les membres du Collège à mener de telles initiatives dans leurs services afin de rendre la Ville de Bruxelles plus égalitaire et à l'image de sa diversité !* »

Comme le rappelle l'Échevine de la Culture de la Ville de Bruxelles : « *Cette charte n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre une parité, sur et derrière la scène, et de poser la question de la qualité de vie dans le milieu du travail. L'adhésion des lieux culturels à la charte est donc une étape importante dans ce vaste chantier.* »



5 axes de travail incontournables :

Cette charte s'articule autour de **5 axes thématiques**. Ces axes, définis par les lieux culturels, sont le point de départ d'actions concrètes à mettre en œuvre pour tendre vers un secteur paritaire et inclusif.

- 1. Le recrutement :** veiller à un recrutement inclusif, transparent, respectant la diversité et axé sur les compétences des candidat·e·s ;
- 2. Les conditions de travail :** promouvoir une organisation du travail qui soit concertée, participative et souple, en fonction des spécificités des équipes ;
- 3. La programmation :** développer au sein des équipes concernées des outils de réflexion sur les différentes manières de favoriser plus d'égalité et de diversité dans les programmations artistiques ;
- 4. Le budget :** adopter une conception et une gestion des budgets sensibles au genre
- 5. La communication :** pratiquer une communication interne et externe et mettre en œuvre une stratégie d'inclusivité sur les supports visuels et le matériel de communication.

En tant que signataires de la charte, les lieux participants se sont engagés à travailler activement sur un ou plusieurs leviers d'actions concrètes dans le **courant de l'année 2023**. Pour se faire, la charte propose un cahier d'outils de bonnes pratiques rédigé par l'ULB. En parallèle, **la Ville de Bruxelles** proposera un **accompagnement et des formations** à disposition des acteurs culturels.

Les lieux culturels s'engagent :

De nombreuses structures culturelles ont répondu à l'appel des **Échevins de la Culture, Delphine Houba et de l'Égalité des Chances, Lydia Mutyebele Ngoi**. On peut citer : La Bellone, Les Brigittines, Le Théâtre des Riches-Clares, La Montagne Magique, La Maison de la création, Le Centre Culturel Bruegel, Musée de la Ville de Bruxelles / Museum van de Stad Brussel, Musée des Égouts / Riolenmuseum, GardeRobe MannekenPis, Musée Mode & Dentelle / Mode & Kant Museum, La CENTRALE for contemporary art, KVS, Design Museum Brussels, Le Théâtre du Parc / Koninklijk Parktheater.

« Je suis heureuse de voir la mobilisation des musées, théâtres, centres et autres lieux culturels de la Ville de Bruxelles pour mettre en place de nouvelles pratiques plus égalitaires et inclusives en leur sein. Et je suis convaincue que ce noyau de signataires ne fera que grandir dans les prochains mois. » déclare Delphine Houba.

CONTACTS :

Attachée de presse de Delphine Houba : Eloïse Pirard, eloise.pirard@brucity.be, +32 (0)474 41 05 44

Attachée de presse de Lydia Mutyebele Ngoi : Géraldine Rademaker, geraldine.rademaker@brucity.be, +32(0)490 42 76 73

Coordination de la Charte : Esther Beck, esther.beck@brucity.be, +32 (0)486 96 13 18